

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 JANVIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes COLLIOT Aline, DUBOIS Rolande, FRANCY Marie-Noëlle, LAMELOT Noëlle, M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline (pouvoir à M. LOISEAU Sébastien), CAULLIER Michèle (pouvoir à M. FONTAINE Gilles), ROBERT Magali (pouvoir à Mme DUBOIS Rolande), M.M. MUFRAGGI Laurent, LOISEAU Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme COLLIOT Aline

Le compte rendu de la séance du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

SDE : Ludovic Rivalain

- Signature nouveau contrat de délégation à ENEDIS.
- Plan « REVE » reconduit sur 2018/2019
- Aides pour installations photovoltaïques (collectivités – particuliers) pas encore définies

Conseil d'école : Cyldric Charles

- Vote pour la semaine des 4 jours à la rentrée scolaire 2018/2019 (en attente avis du DASEN – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale)
- Prévision effectifs pour la rentrée : 143 élèves
- L'Accueil loisirs fonctionnera le mercredi (journée complète) avec la possibilité d'accueillir les 3-6 ans (pour cette tranche d'âge un animateur encadre 8 enfants)

CdC de La Septaine – commission communication : Rolande Dubois

- Changement de la période de distribution du journal de La Septaine (mai et novembre)
- « l'almanach » distribué au mois de janvier a été bien perçu sur l'ensemble des habitants de La Septaine.
- Le site internet offrira une page de présentation par commune.

Commission communale terrains et patrimoine : Gilles Fontaine

Les offres pour la maîtrise d'œuvre de rénovation de l'église ont été étudiées. Il sera donné priorité à la réparation de la charpente et de la couverture du clocher.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut subventionner jusqu'à hauteur de 50 % l'étude et la Fondation du Patrimoine peut également apporter son aide.

DELIBERATIONS

CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission communale « Bâtiments – Terrains et Patrimoine » s'est réunie pour procéder à l'ouverture des plis de la consultation d'un maître d'œuvre pour la rénovation de l'église.

Trois offres ont été reçues :

- SARL D'ARCHITECTURE 2A8 : 15.935,00 € HT
- TRAITCARRE ARCHITECTES : 14.000,00 € HT
- Mme Odile JUSSERAND-BOITIER – Architecte du Patrimoine : 8.584,00 € HT

Après étude des offres, il ressort que l'offre de la SARL D'ARCHITECTURE 2A8 répond totalement au cahier des charges et la commission communale l'a retenue.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable au choix de la commission communale « Bâtiments – Terrains et Patrimoine » et retient la SARL D'ARCHITECTURE 2A8 Maître d'œuvre pour la rénovation de l'église.
Il autorise le Maire, à signer tous documents concernant ce dossier.

NOMINATION DE NOUVEAUX DELEGUES

M. le Maire informe le conseil municipal que l'absence répétée d'un conseiller municipal aux réunions des syndicats pour lesquels il est délégué nous oblige à le remplacer et d'élire de nouveaux délégués :

- Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges : un délégué suppléant.
- Syndicat Départemental d'Energie du Cher : un délégué titulaire.
- Syndicat de Ramassage Scolaire de Dun sur Auron : un délégué titulaire

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE BOURGES

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges,
Considérant que le Conseil Municipal doit élire ses représentants au sein du Pays de Bourges,
Ainsi, après en avoir délibéré, le délégué suivant a été élu :

Délégué suppléant : Monsieur DUBOIS Olivier - Fonction : Maire.

REMPLACEMENT DE DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES DES EPCI.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a décidé de remplacer M. MUFRAGGI Laurent et le conseil municipal a procédé à l'élection de nouveaux délégués appelés à siéger au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) au scrutin secret, et à la majorité absolue, et conformément aux dispositions de l'article L. 5212-7 du code général des collectivités territoriales :

- Syndicat Départemental d'Energie du Cher : M. DUBOIS Olivier (titulaire)
(pas de changement pour le suppléant)
- Syndicat de Ramassage Scolaire de Dun sur Auron : Mme FRANCY Marie-Noëlle (titulaire), M. CHARLES Cyldric (suppléant)

RESEAU EAU ROUTE DE BOURGES

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour faire étudier par l'Agence C.I.T. (Cher Ingénierie des Territoires) le renforcement et la mise aux normes du réseau eau potable route de Bourges (avec dissimulation des réseaux secs et étude de réseau de chaleur).

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Les tarifs de location du centre socioculturel en vigueur ces dernières années sont reconduits pour 2018.
- L'association « Vornay – Histoire et Patrimoine » se charge de rédiger le texte du panneau touristique pour la présentation de l'église et demande la dimension de ce panneau (Noëlle Lamelot)
- Réflexion à mener pour la mise en place d'une alerte en cas de crue afin d'informer les propriétaires concernés (Gilles Fontaine)

Le Maire,
Olivier DUBOIS

La secrétaire de séance,
Aline COLLIOT